

Chaque travailleur et travailleuse social.e mérite **UN TRAVAIL DÉCENT, UN SALAIRE ÉQUITABLE ET UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN**

PSI

LA RÉALITÉ À LAQUELLE NOUS SOMMES CONFRONTÉ.E.S

Les soins sont un service public essentiel. Le travail de soins est indispensable à l'existence et au bien-être de la société et à la satisfaction de nos besoins fondamentaux.

Le travail de soins rémunéré comprend les personnes qui travaillent dans les domaines de la garde d'enfants, des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, des soins de longue durée, des soins infirmiers, des services de soins à la personne, des soins à domicile et du travail domestique rémunéré.



PRINCIPAUX RISQUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

LA CRISE DU SYSTÈME DE SOINS MENACE LES DROITS, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS. EUSES DU SECTEUR DES SOINS



RISQUES PHYSIQUES ET ERGONOMIQUES

- Soulèvement de charges lourdes, mouvements répétitifs, postures inconfortables, longues périodes debout
- Fatigue et tension dues aux longues heures de travail, aux horaires irréguliers, au travail posté et au travail de nuit
- Glissades, chutes, bruit et températures extrêmes
- Déplacements dangereux entre les lieux de travail



INSÉCURITÉ DE L'EMPLOI

- CDD, à temps partiel, sans horaire fixe et sur plateforme
- Travail peu rémunéré et sous-évalué
- Temps de trajet non rémunéré et horaires de travail variables
- Le travail précaire est un travail dangereux.

RISQUES BIOLOGIQUES, CLIMATIQUES ET CHIMIQUES

- Exposition aux bactéries, aux infections et aux virus, y compris le COVID-19
- Contact avec des fluides corporels, des agents nettoyants chimiques et des produits toxiques dangereux
- Mauvaise hygiène et gestion inadéquate des déchets
- Menaces liées au climat
- Accès insuffisant aux installations sanitaires et aux toilettes

La violence et le harcèlement sur le lieu de travail constituent une menace grave pour les travailleurs.euses sociaux.ales. Les blessures sont en augmentation. La faiblesse des politiques en la matière a conduit à une normalisation de ces phénomènes, considérés comme « faisant partie du métier ».



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

- Stress, épuisement professionnel, anxiété, dépression
- Horaires irréguliers
- Soutien limité et participation réduite des travailleurs.euses
- Repos insuffisant
- Isolement
- Surveillance et contrôle digital
- Violence et harcèlement de la part des patient.e.s et des tiers

CONSÉQUENCES

- Blessures, maladies, épuisement
- Impacts les plus graves sur les femmes, les migrant.e.s et les minorités
- Faible syndicalisation

DÉFAILLANCES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- Manque d'EPI
- Mauvaise conception des équipements et des installations
- Systèmes de SST non sécurisés
- Mauvaise communication
- Formation et supervision insuffisantes
- Absence de mécanismes de signalement

Agissez ensemble !

**ADHÉREZ À
VOTRE SYNDICAT**

PSI

IMPLIQUEZ-VOUS ET EXIGEZ

- Une rémunération équitable et la sécurité de l'emploi
- Des lieux de travail sûrs et sains
- Des normes de SST strictes
- La protection des travailleurs, des travailleuses et des syndicats

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Identifier, prévenir et contrôler les dangers.
- Droit à l'information
- Droit de participer
- Droit de refuser un travail dangereux

TRAITER LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

- Pauses régulières
- Charge de travail et effectifs équitables
- Tolérance zéro envers la violence
- Soutien en matière de santé mentale
- Égalité de traitement

Hiérarchie des mesures de contrôle : élimination, substitution, ingénierie, administration, EPI

ÉVALUER LES RISQUES

- Identifier les dangers
- Quel.le.s sont les travailleurs.euses à risque ?
- Hiérarchiser les mesures de contrôle
- Attribuer les responsabilités
- Vérifier régulièrement
- Utiliser la cartographie des dangers, les enquêtes auprès des travailleurs.euses, les audits
- Veiller à ce que les évaluations tiennent compte des questions de genres
- Reconnaître les risques climatiques

SÉCURITÉ. ÉQUITÉ. TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.TES LES TRAVAILLEURS.EUSES DU SECTEUR DES SOINS

Ensemble, nous pouvons agir !



PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS. EUSES ET DES SYNDICATS

- Signaler les dangers
- Participer aux décisions en matière de sécurité
- Protéger le droit de refus
- Les syndicats renforcent la SST

LE POUVOIR PAR LA CONNAISSANCE

- Formation continue en matière de SST
- Perfectionnement à la suite d'incidents
- Adapter la formation aux groupes vulnérables



PRÉVENIR LA VIOLENCE AU TRAVAIL

- Évaluations des risques
- Procédures de signalement claires
- Formation
- Prise en charge après un incident
- Enregistrement des quasi-accidents

ÉLABORER DES PROGRAMMES DE SST

- Procédure écrite
- Personne responsable
- Comités mixtes
- Contrôles des risques
- Plans d'hygiène et de résilience climatique
- Protection des lanceurs. euses d'alerte

LUTTER POUR UN TRAVAIL DÉCENT

- Rémunération équitable, contrats stables
- Effectifs suffisants
- Droit de se syndiquer et de négocier
- Investissement dans les services publics

Agissez ensemble !

**ADHÉREZ À
VOTRE SYNDICAT**

PSI

TRAVAIL INFORMEL DANS LE SECTEUR DES SOINS

- Pas de contrat, pas de protection juridique, pas de sécurité sociale
- Classification erronée en tant que bénévoles
- Manque de reconnaissance
- Rémunération faible ou inexistante
- Travail précaire
- Contrôle faible
- Travail dangereux et non réglementé

RISQUES PHYSIQUES

- Manutention manuelle, port de charges lourdes, mouvements répétitifs
- Fatigue, tensions, longues heures de travail
- Glissades, chutes, températures dangereuses
- Déplacements risqués entre les domiciles
- Manque d'eau, d'assainissement, d'hygiène
- Infrastructures déficientes
- Risques climatiques

Les travailleurs.euses informel.le.s du secteur des soins méritent un travail décent, une rémunération équitable et un lieu de travail sûr et sain

UN TRAVAIL DE SOINS SÛR ET DIGNE

RISQUES BIOLOGIQUES ET CHIMIQUES

- Exposition aux infections
- Contact avec des fluides corporels et des produits désinfectants
- Élimination non sécurisée des déchets
- Assainissement inadéquat

Les travailleurs.euses informel.le.s du secteur des soins sont exposé.e.s à ces risques sans formation ni EPI.



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

- Stress, anxiété, dépression
- Longues heures de travail avec peu de repos
- Isolement
- Déplacements dangereux
- Manque de reconnaissance

VIOLENCE ET HARCÈLEMENT

- Violence physique et verbale,
- Harcèlement psychologique et sexuel,
- Procédures de plainte peu efficaces
- Crainte de représailles
- Fait considéré comme « faisant partie du métier »
- Manque de représentation



Les travailleur.e.s sont exclu.e.s des protections et des lois du travail.

CONSÉQUENCES

- Exposition accrue aux blessures, aux maladies et à l'épuisement
- Faible syndicalisation et faible pouvoir de négociation

EXIGENCES

- Des salaires décents
- Un accès aux EPI, à la formation et à la protection sociale
- La liberté d'association
- L'application stricte des règles en matière de santé et de sécurité au travail

Agissez ensemble !

**ADHÉREZ À
VOTRE SYNDICAT**

PSI



Droits fondamentaux en matière de SST :

Droit à l'information

Droit de participer

Droit de refuser un travail dangereux

LES TRAVAILLEURS.EUSES INFORMEL.LE.S DU SECTEUR DES SOINS PASSENT À L'ACTION

IDENTIFIEZ LES DANGERS

- Physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques, psycho-sociaux
- Visites guidées, cartographie des risques, enquêtes, audits
- Répertoriez les dangers

CONTRÔLE DES RISQUES

- Élimination, sécurisation, mesures techniques, mesures administratives, EPI

ÉVALUEZ LES RISQUES

- Évaluez la probabilité et la gravité

TRAITEZ LES RISQUES

- Utilisez les EPI
- Partagez les ressources
- Faites des pauses
- Sachez reconnaître le stress
- Restez en sécurité lorsque vous travaillez seul.e



APPRENDRE ET PARTAGER LES CONNAISSANCES

- Formation, ateliers entre pairs
- Contrôles de sécurité à l'improviste
- Sensibilisation à la prévention de la violence

Agissez ensemble !

**ADHÉREZ À
VOTRE SYNDICAT**

PSI

FORMALISATION ET RECONNAISSANCE

- Plaidez en faveur de contrats, d'une rémunération équitable, d'une protection sociale et d'une couverture SST



IMPLIQUEZ-VOUS DANS LA SÉCURITÉ

- Conservez des archives
- Mettez à jour les plans de sécurité
- Documentez les incidents
- Établissez des procédures de signalement

REFUSEZ LES TRAVAUX DANGEREUX

- Fixez des limites
- Refusez collectivement
- Répertoriez les conditions dangereuses

DÉFENDEZ-VOUS COLLECTIVEMENT

- Formez des groupes, des coopératives, des associations
- Contactez les syndicats
- Identifiez les points de négociations
- Exigez des contreparties
- Documentez les expériences

Un travail sûr,
équitable et décent
pour tous.tes les
travailleurs.euses
sociaux.ales

Les conventions internationales fixent des normes minimales en matière de SST.

NORMES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS.EUSES SOCIAUX.ALES

CONVENTIONS IMPORTANTES DE L'OIT :

- C155 : Santé et Sécurité au Travail
 - C187 : Normes de promotion de la Santé et de la Sécurité au Travail
 - C161 : Services de Santé au Travail
 - C170 : Produits chimiques
 - C192 : Risques biologiques (2025)
-
- Convention n°190 de l'OIT sur la Violence et le Harcèlement

NORMES DES NATIONS UNIES

- DUDH - droit à un travail décent
- ODD 8 - travail décent et lieux de travail sûrs

NORMES ISO

- ISO 45001 - Systèmes de gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail

Les conventions encadrent les négociations collectives.

L'OIT n'a pas de pouvoir d'exécution ; l'action sur le lieu de travail est essentielle.





Agissez ensemble !

**ADHÉREZ À
VOTRE SYNDICAT**

PSI

À l'échelle mondiale, le système de soins est en crise. Les systèmes de soins actuels sont injustes, inégaux et fragiles. La demande de soins ne cesse de croître, mais le système en place est dans l'incapacité de répondre efficacement aux besoins.

La privatisation, le sous-financement et les mesures d'austérité ont entraîné une réduction des ressources allouées aux systèmes de soins, au profit de la rentabilité économique.

Les systèmes de soins reposent sur l'exploitation principalement des femmes, des migrant.e.s et des minorités qui, malgré leur contribution essentielle, sont victimes de discrimination, de bas salaires et de conditions de travail précaires. Leurs tâches sont souvent sous-estimées et sous-rémunérées, et ils/elles sont confronté.e.s à une charge de travail excessive.

La féminisation et la racialisation de la main-d'œuvre dans le secteur des soins reflètent les profonds déséquilibres de pouvoir dans le système actuel. Les injustices sont encore plus marquées pour les femmes qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination en raison de leur classe sociale, de leur race, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge ou de leur statut de migrant.e.

